

## **SYNTHESE DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 OCTOBRE 2018**

### MAISON DES TRADITIONS :

En présence de M. Daugeron, Président de la Communauté de Communes La Châtre/Ste Sévère et de Mme Lamy Vice-Présidente, en charge du tourisme, qui apportent leur soutien par la mise à disposition d'un agent de leurs services dans le cadre de la démarche entreprise sur le musée, Mme le Maire retrace le travail réalisé par le comité de pilotage.

Elle précise qu'il faut maintenant passer à la transposition de ce travail au travers des différents espaces intérieurs et extérieurs du musée.

Pour ce faire, seule une équipe de professionnels, scénographe/muséographe peut réaliser ce travail de conception en vue d'une réalisation pour l'ouverture de la saison 2020.

M. Daugeron intervient pour préciser que la commune de Chassignolles est connue au travers de la Maison des Traditions et que le rôle du conseil municipal est de pérenniser ce site en impulsant une dynamique pour que tous les chassignollais en soient les ambassadeurs.

Il ajoute qu'il faut raisonner à l'échelle du Pays et être conscient que nous avons un outil qui contribue à la valorisation du territoire.

Il assure que ses services seront toujours à nos côtés pour nous apporter l'appui nécessaire à la poursuite de cette démarche.

Mme le Maire informe alors qu'un dossier de subvention peut être déposé dans le cadre du contrat de ruralité, à l'occasion du bilan à mi-parcours, et pourrait à ce titre recevoir un soutien financier à hauteur de 60 % minimum, de l'État et du Conseil Départemental.

Il appartient donc au conseil municipal de se prononcer sur la poursuite de la démarche et de définir une enveloppe budgétaire.

M. Daugeron et Mme Lamy quittent alors la séance pour que les conseillers présents puissent délibérer.

Mme le Maire propose une enveloppe de 140 000 € TTC soit 116 667 € H.T. à budgéter sur 2 exercices, 2019 et 2020 en tenant compte de subventions éventuelles, d'où une estimation d'un reste à charge d'environ 35 000 €.

Elle précise que la Maison des Traditions est le fruit de la volonté du conseil municipal en place en 1993 de transmettre un patrimoine matériel et immatériel aux générations futures à travers des savoir-faire.

Elle ajoute que cette structure a été financée par de l'argent public, qu'elle doit continuer à exister et qu'à ce titre ce réaménagement est indispensable.

Après débat et vote, avec 2 abstentions et 8 pour, le conseil municipal décide :

- de poursuivre la démarche à condition que ce projet soit subventionné à hauteur de 50 % minimum
- de déposer une demande de financement auprès de l'État et du Conseil Départemental ;
- et autorise Mme le Maire à lancer l'appel d'offres nécessaire à la recherche d'une équipe de professionnels avec l'appui de la Communauté de Communes et d'inscrire les crédits nécessaires aux budgets.